



**DEPARTEMENT DU TARN**  
**COMMUNE DE CUNAC**

**ARRETE N° AR\_2023-048**

**Réglementation de la circulation et du stationnement lors  
du Forum des Association le dimanche 03 septembre 2023  
Place de l'Eglise**

**Monsieur le maire de la commune de Cunac (Tarn)**

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles réglementant la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU l'organisation du Forum des Associations du dimanche 03 septembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation du Forum des Associations qui aura lieu le dimanche 03 septembre 2023, de 09h00 h à 12h00 et pour la sécurité des usagers, la Place de l'Eglise, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

- Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Dans le cadre l'organisation du Forum des Associations, le stationnement et la circulation seront interdits sur la totalité de la Place de l'Eglise.

**□ le dimanche 03 septembre 08h00 de 13h00**

**ARTICLE 2 :**

L'Organisateur est autorisé à occuper le domaine public, sur trottoirs et chaussée, pour y installer tout le matériel nécessaire au Forum des Associations.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation règlementaire, et les barrières de protection seront mise en place par la municipalité.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêt, qui sera publié et affiché.

Fait à Cunac, le 29 août 2023

Isabelle REDON  
Adjointe au Maire

